



Projet Pédagogique  
De L'Accueil Périscolaire de la  
Commune de Ventron



Projet pédagogique de l'accueil périscolaire  
Année 2021-2022  
Commune de VENTRON  
5, place de la Mairie 88310

## SOMMAIRE

INTRODUCTION

LE FONCTIONNEMENT

LES LOCAUX

MESURES DE PROTECTION ET GESTES BARRIERES

LES ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES

LES DIFFERENTS TEMPS

- Accueil du matin
- Pause méridienne
- Accueil du soir

LA RESTAURATION SCOLAIRE ET LA PAUSE MERIDIENNE

L'EQUIPE D'ENCADREMENT ET SON RÔLE

LES MERCREDIS RECREATIFS

LE TRANSPORT SCOLAIRE

LA SECURITE

PRISE EN CHARGE D'UN ENFANT PORTEUR DE HANDICAP OU D'UNE MALADIE CHRONIQUE.

LA COMMUNICATION

LES OUTILS D'EVALUATION

L'ACCUEIL DES STAGIAIRES

MATERIEL

TARIFS

CONCLUSION



# Accueil Garderie Périscolaire



## INTRODUCTION

### **Un projet pédagogique qui s'inscrit dans le cadre du Projet Educatif de Territoire**

Les temps périscolaires sont des moments d'ateliers, de repas ou de repos, qui respectent le rythme, l'âge, la capacité d'autonomie et les besoins des enfants.

La structure est une entité d'accueil de loisirs avant et après l'école, et durant la pause méridienne. Il ne s'agit pas d'une simple garderie mais d'un lieu de vie, de socialisation et d'épanouissement, où le respect du rythme de vie de l'enfant est prioritaire. Pour l'enfant, c'est un lieu de détente, de découvertes d'activités physiques et de loisirs où il pourra choisir les animations qui l'intéressent (dessin, lecture, jeux...), sous la responsabilité d'une équipe de professionnels qualifiés.

Nos objectifs principaux :

- Rendre l'enfant autonome par la formulation et la réalisation de projets individuels.
- Responsabiliser l'enfant par son intégration à des projets collectifs.
- Le confronter aux joies et contraintes de la vie en collectivité.

Les accueils périscolaires sont pour les enfants de véritables lieux d'éducation et de socialisation. Situés à l'articulation des différents temps de vie (école et famille), ils doivent être coordonnés et complémentaires.

L'adulte ne fait pas à la place de l'enfant, mais organise pour qu'il puisse apprendre et faire par lui-même. Néanmoins, ces temps restent des moments de détente pour ces derniers. Nous faisons le maximum pour que chacun puisse y trouver son bien-être.

Ce projet pédagogique s'appuie sur les orientations du projet éducatif des prestations périscolaires de la Commune de Ventron.

L'accueil Périscolaire est un lieu d'accueil qui fait l'objet d'une déclaration à la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports. Il est géré par la mairie de Ventron.

### **Grandes lignes PEDT**

Le PEDT est un projet conçu dans l'intérêt de l'enfant, au service de sa réussite éducative et de son bien-être.

Il met en place un cadre qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions de manière à respecter au mieux les rythmes, les besoins et les aspirations de chaque enfant. Le PEDT, en assurant l'organisation d'une offre d'activités périscolaires en continuité et en complémentarité avec l'école, facilite les organisations familiales.

Il répond aux besoins de prises en charge des enfants, surtout pour les parents qui travaillent. Avec la présence de l'école, l'existence d'une offre d'activités périscolaires de qualité dans le cadre d'un PEDT est un facteur favorable à l'installation ou au maintien des familles dans les territoires.

Les collectivités signataires d'un PEDT et déclarant au moins un accueil de loisirs périscolaire peuvent bénéficier d'un cadre réglementaire adapté pour les accueils de loisirs périscolaires.

Le taux d'encadrement dans le cadre d'un PEDT est d'un animateur pour 14 enfants de moins de 6 ans et d'un animateur pour 18 enfants de plus de 6 ans.



## Laïcité

La laïcité est un pilier de la République, un des principes forts de la démocratie française. La Commune de Ventron veille à ce que ses agents respectent leur obligation de stricte neutralité et exercent leurs fonctions dans le respect du principe de laïcité. A ce titre, ils s'abstiennent notamment de manifester, dans l'exercice de leurs fonctions, leurs opinions religieuses et politiques.

Les animateurs ont conscience qu'en tant qu'éducateurs, leur attitude personnelle a une influence dans le développement des projets qu'ils sont amenés à conduire ou à accompagner.

Conscients de cette influence, les animateurs doivent adopter en toutes circonstances une attitude laïque basée sur le respect de l'autre, de ses différences et la prise en compte des avis de tous (enfant, équipe d'animation), qui permette de favoriser l'autonomie des enfants dont ils ont la charge, leur construction citoyenne et leur capacité d'écoute et d'ouverture.

## LE FONCTIONNEMENT

L'Accueil de Loisirs Périscolaire est placé sous la direction d'une directrice diplômée EJE, d'une animatrice BAFA et de deux ATSEM ; un agent technique titulaire du BAFA complète l'équipe pour le temps de cantine, et, lorsque nécessaire, sur les temps périscolaires du matin et du soir, en fonction du nombre d'enfants et en vertu de la réglementation en vigueur.

La garderie accueille les enfants âgés de 3 à 12 ans scolarisés à Ventron . Elle est ouverte les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7 h à 8 h 30 (première ouverture à 07 h cette année suite à une demande des parents) et de 16 h à 18 h 30, et le mercredi de 7h30 à 13h30, avec ou sans restauration .

Le soir, un goûter est proposé suivi de jeux libres.

Au-delà d'aider les parents à concilier vie familiale et privée, la garderie assure un service d'accueil et de loisirs de qualité, un lieu éducatif, de découvertes, de savoirs nouveaux dans le respect des rythmes de vie, des personnalités et des besoins propres à chaque enfant.

**Grève à l'école :** lorsqu'une grève survient à l'école et que la commune assure le service minimum d'accueil, les enfants pourront être accueillis à la cantine, sous réserve qu'ils soient inscrits au service minimum. Néanmoins le repas sera tiré du sac.

## LES LOCAUX

La garderie se situe dans des locaux de l'école maternelle, 5 place de la mairie à Ventron.

Une salle aménagée spécialement à cet effet favorise l'autonomie dans le jeu dans un espace qui garantit tant la sécurité physique, morale, qu'affective.

L'aménagement de la salle permet un accès libre aux jeux, aux jouets, aux livres et au matériel de dessin.

Du mobilier adapté est mis en place pour permettre aux enfants d'accéder facilement au matériel et faciliter le rangement.

Cette salle a reçu un agrément pour une capacité d'accueil de 20 enfants âgés de 3 à 12 ans.

A côté de cette salle un coin lavabo et des toilettes cloisonnés qui respectent la pudeur des enfants sont à disposition.

Nous pouvons également profiter de la salle de motricité et de la cour de l'école maternelle.

## MESURES DE PROTECTION ET GESTES BARRIERES

Maintien des mesures renforcées d'aération et lavage des mains :

- Gel hydro alcoolique ou savon, à l'entrée de chaque espace (salles d'activités, salle de restauration), lavage régulier des mains ;
- Lavage et désinfection régulier des lieux (sanitaires, salles d'activités, lieux de passages...), des surfaces les plus fréquemment touchées plusieurs fois par jour et des tables du réfectoire après chaque service.
- Respect des mesures de distanciation pour toutes nos activités, port du masque pour les animateurs et les enfants de plus de 6 ans.
- Activités physiques et sportives autorisées en extérieur ainsi qu'en intérieur.
- En intérieur, absence de sports de contact et distanciation adaptée selon la pratique sportive.

### Suivi sanitaire

Sous l'autorité du directeur de l'accueil, la personne chargée du suivi sanitaire est désignée référente covid-19. Elle formalise et est chargée de la diffusion des règles de prévention contre la transmission du virus respectant les recommandations du HCSP du 27 mai 2020 « relatif aux mesures barrières et de distanciation physique dans les lieux d'hébergement collectif en prévision de leur réouverture dans le contexte de la pandémie Covid-19 (hors restauration et équipements annexes) ». Ces règles prévoient la détection et la gestion de la survenue d'un cas suspecté ou avéré de la Covid-19.

### Les règles de distanciation

- aucune règle de distanciation ne s'impose au sein d'un même groupe que ce soit dans les espaces clos (salle d'activités, couloirs, réfectoire, etc.) ou dans les espaces extérieurs. En revanche, la distanciation physique doit être maintenue (2 m) entre les mineurs de groupes différents.
- la distanciation physique d'au moins un mètre s'applique dans les espaces clos, entre les encadrants et mineurs. Elle ne s'applique pas entre mineurs d'un même groupe, y compris pour les activités physiques et sportives.

### Le port du masque (masques grand public)

- Le port du masque « grand public » est obligatoire en intérieur pour les mineurs de plus de 6 ans, pour les encadrants et pour toute personne prenant part à l'accueil et au contact avec les mineurs dans les situations où la distanciation d'au moins 1 m ne peut être garantie. Droit commun en extérieur.
- Il est proscrit pour les mineurs de moins de 6 ans. Il est obligatoire pour les mineurs de plus de 6 ans lors des déplacements (transports scolaires, en sortie, etc.).
- Le port du masque est requis pour les mineurs, lorsqu'ils présentent des symptômes d'infection COVID-19 ; auquel cas, ils sont isolés, munis d'un masque adapté fourni par l'organisateur, dans l'attente de leurs responsables légaux.
- Il appartient aux responsables légaux de fournir des masques à leurs enfants. Les masques seront fournis par les organisateurs pour les encadrants.

## Les transports

- Les règles de distanciation sociale doivent s'appliquer aux transports proposés dans le cadre des ACM.
- Le véhicule utilisé doit faire l'objet, avant et après son utilisation, d'un nettoyage et d'une désinfection dans les mêmes conditions que celles applicables aux locaux.
- Les enfants de plus de 6 ans doivent porter un masque dès lors que les distances de sécurité ne peuvent pas être respectées à l'intérieur du véhicule.
- Le chauffeur doit porter un masque et maintenir les distances de sécurité avec les passagers.
- Les accompagnateurs doivent porter un masque « grand public ».

## La prise de température

- Outre la surveillance de l'apparition de symptômes chez leur enfant, les parents seront invités à prendre sa température avant le départ pour l'accueil. En cas de symptômes ou de fièvre (38,0°C), l'enfant ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.
- Les ACM doivent être équipés de thermomètres pour pouvoir mesurer la température des enfants (ou des personnels) dès qu'ils présentent des symptômes au sein de l'établissement.

## Conduite à tenir lors d'une suspicion ou d'un cas avéré de covid-19 dans un ACM :

- Tout symptôme évocateur d'infection COVID-19 chez un enfant constaté par l'encadrement doit conduire à son isolement et au port d'un masque. En cas de doute sur les symptômes d'un enfant, une prise de température peut être réalisée par la personne chargée du suivi sanitaire au sein de l'accueil.
- En cas de symptômes, les parents de l'enfant sont avertis et doivent venir le chercher.
- L'enfant ne pourra alors pas être accepté de nouveau dans l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure d'être reçu en ACM.
- Tout symptôme évocateur chez un encadrant ou une personne participant à l'accueil donne lieu à l'isolement de cette personne et à un retour à son domicile.
- L'encadrant ne pourra pas occuper ses fonctions auprès des mineurs au sein de l'accueil sans certificat médical assurant qu'il est en mesure de le faire.



**PORT DU MASQUE OBLIGATOIRE  
DANS LES ÉCOLES ET ÉTABLISSEMENTS PÉRISCOLAIRES**

## LES ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES

Pour répondre au Projet Educatif local de la commune, l'équipe met en place un Projet Pédagogique qui comprend des activités quotidiennes proposées et non imposées.

Ces activités s'inscrivent en complément de l'école. Il s'agit de temps de loisirs et de pause pour les enfants, organisés dans l'enceinte de l'école, dans des espaces dédiés, ou mutualisés.

Les finalités éducatives et sociales du service périscolaire de la commune de Ventron sont de :

- Favoriser le développement et l'épanouissement des enfants
- Permettre l'apprentissage de la vie de groupe
- Entretenir une relation de proximité avec les familles et les autres partenaires
- Adapter le fonctionnement des prestations aux réalités sociales locales

### Les objectifs de la structure :

#### OBJECTIFS GÉNÉRAUX :

- Mettre l'enfant en situation de socialisation à travers la vie en collectivité, le respect des autres enfants et de l'équipe d'encadrement.
- Développer chez l'enfant son autonomie, le respect des locaux et de l'environnement mais aussi sa capacité à vivre pleinement l'activité choisie.

#### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

##### **1er objectif : Respecter le rythme de vie de l'enfant :**

- \* En tenant compte de la journée d'école dans l'organisation de l'accueil.
- \* En laissant le choix de l'activité à chaque enfant et le laisser tranquille lorsqu'il n'a envie de rien faire.
- \* En s'adaptant aux capacités de chaque enfant.
- \* En respectant la réalité d'une tranche d'âge.

##### **2ème objectif : Favoriser la socialisation et la vie en groupe grâce à l'apprentissage du respect des autres, du matériel et de l'environnement :**

- \* En apprenant à l'enfant la notion de « RESPECT » entre eux et avec les animateurs. Nous mettons en place des règles de vie en début d'année en concertant les enfants afin que ceux-ci créent des supports ludiques mis en place dans chaque salle. De cette façon les enfants peuvent s'y référer lorsqu'ils le souhaitent. Rappeler régulièrement ces règles aux enfants afin qu'ils se rendent bien compte, et ce, dès tout petit, qu'il y a un cadre et que l'on ne fait pas n'importe quoi en collectivité. Impliquer les enfants dans le rangement des jeux et jouets lorsqu'ils partent ; c'est ainsi

respecter les personnes qui restent le soir au nettoyage des salles. Nous leur expliquons qu'en aidant ainsi, ils leur facilitent le travail.

\* En sensibilisant les enfants au respect du matériel, en leur expliquant l'intérêt de prendre soin des jeux et jouets mis à leur disposition et de respecter le mobilier.

\* En sensibilisant les enfants au respect de l'environnement, en mettant en place des poubelles pour le tri sélectif :

- une poubelle pour le carton, papier, plastique, etc...
- une poubelle pour les autres déchets

Et en utilisant du matériel de récupération pour nos activités manuelles telles des rouleaux essuie-tout, du carton, etc...

### **3ème objectif : Faire de l'accueil un lieu de découvertes et d'échanges :**

\* En développant l'imagination de l'enfant :

En proposant des activités diverses et variées (pâte à modeler, à sel, peinture, fresques selon un thème donné ou inventé par eux.)

\* En contribuant à l'enrichissement culturel mais aussi physique de l'enfant :

En leur proposant des jeux de société mais aussi des jeux en extérieur (relais, jeux avec des ballons, jeux de coopération, etc...)

\* En favorisant les échanges entre animateurs et enfants :

Instaurer un climat de confiance entre l'enfant et l'animateur afin qu'ils puissent ensemble passer de bons moments. L'animateur doit être à l'écoute des besoins de l'enfant et y répondre à tout moment.

### **4ème objectif : Développer l'autonomie de l'enfant, lui donner confiance en lui :**

\* En le laissant faire seul le plus possible, et ce, dès son arrivée à l'accueil. Le stimuler dans les actions du quotidien (mettre son manteau, l'enlever par exemple).

\* En le laissant seul après une explication d'activité (mais en ayant toujours un oeil dessus et en intervenant si besoin est) pour voir comment il se débrouille.

\* En lui faisant respecter les règles d'hygiène de base telles que le passage aux toilettes avant de passer à table et le lavage des mains avant le déjeuner et le goûter.



### **Méthode pédagogique :**

Il convient d'intégrer l'accueil périscolaire dans la globalité de la journée. Il faut donc prendre en compte le fait que certains enfants n'aient pas l'énergie ou la volonté de se lancer dans des activités compliquées.

Elles doivent être proposées mais surtout pas obligées. Elles doivent laisser la possibilité à l'enfant de refuser de participer. Les activités proposées peuvent prendre pour support le quotidien, la période de l'année (saison/événements...)

Malgré la nécessité de proposer des activités diverses et variées, l'essentiel du temps périscolaire est

composé de temps libre où l'enfant se réveille tranquillement ou au contraire décompresse après une journée riche.

Attention cependant à ne pas s'y méprendre. « Libre » ne veut pas dire « laxiste ». La vie collective nécessite tout un ensemble de règles devant être respectées à chaque instant.

## LES DIFFERENTS TEMPS :

L'accueil périscolaire comporte différents temps :

- L'accueil du matin de 7h à 8h30
- La pause méridienne de 12h à 13h30 incluant le temps de restauration
- L'accueil du soir de 16h à 18h30

• **L'accueil du matin** : Le personnel privilégie la qualité de l'accueil, c'est un réveil en douceur. Le personnel aide l'enfant à commencer sa journée dans le calme, il prend le temps de discuter avec lui. Des activités calmes sont possibles : dessins, jeux de société, poupées, écoute musicale, jeux de constructions. Les enfants peuvent circuler librement d'une activité à l'autre. Le personnel est disponible pour lire une histoire, participer à des jeux de société, en expliquant et contrôlant les règles.

Pendant cette tranche horaire, les enfants ont la possibilité de prendre un petit déjeuner en apportant leur collation.

• **La pause méridienne** : L'essentiel du temps de cette pause est consacré à la restauration de l'enfant. Les enfants sont encadrés par du personnel municipal, animatrices, A.T.S.E.M, adjoint technique.

Les animations pendant la pause méridienne doivent :

- Permettre à l'enfant de participer à la décoration de la salle et de contribuer au service
- Favoriser l'hygiène : lavage des mains avant et après le repas
- Développer l'autonomie : maîtriser l'utilisation des couverts
- Contrôle et précision des gestes (pour se servir et servir les autres).

• **L'accueil du soir** : comme le matin, c'est un moment qui nécessite la prise en compte des réactions de chaque enfant, telles que la fatigue et la faim. Le personnel doit, par conséquent, prévoir un temps pour le goûter, fourni par l'association des Parents d'Elèves et la municipalité, puis un temps pour les activités.

Les activités proposées sont orientées vers le jeu et le loisir. Activités motrices, créatives et d'expression sont favorisées. C'est également l'occasion pour l'animateur de proposer individuellement ou collectivement aux enfants d'« analyser » le déroulement et les événements de leur journée, d'en favoriser la compréhension et l'appréhension.

Les enfants peuvent également faire leurs devoirs (uniquement les travaux écrits) ; cependant nous préférons que les leçons, lecture et poésies soient apprises au domicile avec les parents.

Il convient également d'organiser l'accueil des parents et la gestion des départs des enfants. L'accueil et les échanges entre animateurs, enfants et parents seront particulièrement soignés à l'occasion de la reprise de leur(s) enfant(s). Une information par les animateurs sur le déroulement de la journée de l'enfant pourra être communiquée à cette occasion. Les parents peuvent venir récupérer leurs enfants à toute heure.

## LA RESTAURATION SCOLAIRE ET LA PAUSE MERIDIENNE

La cantine fonctionne du 02 septembre 2021 au 07 juillet 2022.

La salle de restauration est attenante à l'école élémentaire et aux normes en vigueur (visite PMI, commission sécurité...) et adaptée à l'accueil d'un public jeune.

Le temps de cantine est un temps extrascolaire et est géré par la commune de Ventron. Il accueille tous les enfants scolarisés à l'école maternelle et élémentaire.

C'est un service communal inscrit dans la continuité éducative, ouvert aux familles dans l'intérêt des enfants. L'aménagement de ce temps du midi favorise le calme, s'attache à la sociabilité de l'enfant et privilégie la détente pendant le moment du repas.

Tous les jours, des repas équilibrés sont préparés par le collège Hubert Curien de Cornimont.

Un employé communal de Ventron est chargé du transport des repas. Pour ce faire, ils sont stockés dans des containers à liaison chaude ou froide selon les besoins.

Une fois arrivés, les containers sont déchargés dans la cuisine de la cantine scolaire où sont vérifiées les températures des aliments.

Les menus hebdomadaires sont affichés à l'extérieur de l'école sur les panneaux de l'école et consultables sur le site internet de VENTRON.

Les animateurs, ATSEM et agent technique sont garants de la qualité sanitaire et de l'accueil dans les locaux. Ils accompagnent les enfants durant le temps de restauration dans leur apprentissage de l'autonomie.

Après le repas, une récréation est proposée aux enfants.





## L'EQUIPE D'ENCADREMENT ET SON ROLE

L'ensemble des actions est encadré par le personnel communal.

L'équipe est composée :

- d'une directrice EJE(Educatrice de Jeunes Enfants), diplômée d'Etat et titulaire du BAFD(Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur),
- d'une animatrice diplômée BAFA(Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur)
- de deux ATSEM(Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles) titulaires du CAP Petite Enfance
- d'un adjoint technique titulaire du BAFA

### Le rôle du personnel :

- La directrice :

Elle est garante du bon fonctionnement du centre en conformité avec les textes réglementaires, elle doit être disponible pour tous (parents, enfants, animateurs, prestataires et partenaires...). Elle doit être force de proposition et assume les fonctions de coordination, d'organisation, de gestion, d'évaluation...

- Les animateurs :

Ils doivent assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants. Ils encadrent et accompagnent les enfants dans leur épanouissement à travers les activités qu'ils proposent.

## MERCREDIS RECREATIFS

Le service fonctionne tous les mercredis en période scolaire (sauf jours fériés) de 7h30 à 13h30, si on inclut la restauration qui est proposée à partir de 12h.

Un programme d'animations est proposé aux parents pour permettre aux enfants de 3 à 12 ans de découvrir une multitude d'activités de loisirs, éducatives ou récréatives, en profitant d'un encadrement qualifié.

Pour les mercredis ALSH Demi-journée (QF ≤ 650 : 6.80 €; QF > 650 : 6.90€)



## LE TRANSPORT SCOLAIRE

L'organisation des Transports Scolaires relève de la Région Grand Est depuis le 1er janvier 2017. Le Pôle Transports de l'Agence Territoriale d'Epinal est chargé de mettre en œuvre cette compétence sur l'ensemble du département des Vosges.

Ventron étant une commune étendue, le transport est assuré matins et soirs pour les élèves habitant dans les écarts.

Il n'y a pas de transport le mercredi ni pour la pause méridienne.



## LA SECURITE

Dans un Périscolaire/Accueil de Loisirs, il n'y a pas de moment sans cadre ni règle ; au contraire, plus le cadre sera facilement repérable par l'enfant, plus les règles lui seront claires, simples et comprises et plus il sera dans un espace de liberté. L'animateur veillera à tout moment à ce que les enfants se sentent en sécurité tant au niveau physique, affectif et psychologique, y compris dans le cadre d'activités sous-traitées encadrées par des moniteurs spécialisés (par exemple, en Accueil de Loisirs).

L'équipe pédagogique est sensibilisée aux consignes de sécurité et d'hygiène dans le déroulement de la journée.

Dans la structure, l'équipe d'animation possède une pharmacie de base, une trousse de secours dans la salle périscolaire, un registre de soins qui est mis à disposition afin de signaler et notifier tous les soins administrés à l'enfant avec certaines rubriques telles que :

- Ø le nom et prénom de l'enfant
- Ø le nom de la personne ayant exécuté les soins
- Ø l'heure et la date.
- Ø les soins administrés
- Ø les observations éventuelles

Dès que les animateurs quittent l'enceinte de l'Etablissement avec un groupe d'enfants, ils doivent :

- respecter les règles de sécurité ;
- vérifier le nombre d'enfants qu'ils encadrent ;
- respecter la sécurité routière (traversée aux passages protégés...).

Les animateurs remplissent obligatoirement une fiche de sortie et indiquent :

- le nombre d'enfants ainsi que leur nom ;
- le personnel encadrant ;
- l'heure de départ et de retour prévue ;
- la destination de la sortie (trajet aller/retour).



En cas de mauvais comportement d'un enfant qui remettrait en cause le bon déroulement du service et de la sécurité du groupe, plusieurs solutions sont envisageables : dans un premier temps, l'enfant est sensibilisé par rapport à ses agissements ; dans un deuxième temps, les familles sont contactées pour raisonner l'enfant ; dans un troisième temps, si l'enfant persiste, une deuxième convocation des parents dans l'éventualité d'une exclusion temporaire et/ou définitive sera nécessaire.

## **PRISE EN CHARGE D'UN ENFANT PORTEUR DE HANDICAP, OU D'UNE MALADIE CHRONIQUE.**

Les enfants atteints d'un handicap ou d'une maladie chronique peuvent être admis à condition de mettre en place un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) élaboré conjointement entre les parents, le médecin traitant et le Directeur de l'Accueil de Loisirs ; et cela dans la mesure où le handicap est compatible avec la vie en collectivité.

L'équipe d'animation participe également à l'intégration sociale des enfants présentant une déficience intellectuelle ou en difficultés.

En cas d'allergie alimentaire, un PAI est également élaboré , prévoyant les modalités de prise de repas et de l'alimentation de l'enfant.

Dans tous les cas, les PAI prévoient les prises médicamenteuses liées à la pathologie de l'enfant, la conduite à tenir en cas d'urgence et la description des symptômes liés à la pathologie , pouvant survenir et devant alerter. Tout PAI ou demande d'administration de médicament doit résulter d'une ordonnance d'un médecin et d'une autorisation des parents permettant à l'équipe d'animation d'exécuter les consignes de l'ordonnance.

Certains enfants peuvent aussi bénéficier d'un Contrat d'Accompagnement à la Parentalité et de Protection de l'Enfant (CAPE).

Les animateurs sont informés par la Direction avant le séjour, des spécificités du handicap de chaque enfant. Cela permettra d'adapter les activités et l'organisation de la journée.

Le Directeur, et en son absence, la personne référente, est chargé de la mise en œuvre de ces procédures, en cas de besoin.



## LA COMMUNICATION

Au début de chaque année scolaire, l'équipe pédagogique retravaille tout ce qui concerne les divers règlements et les projets, pour ensuite les distribuer aux familles.

Ceux-ci décrivent les différents types d'accueil, les conditions d'admissions pour chacun d'eux, les règles à respecter...

Une réunion avec les parents est également mise en place afin de créer un contact avec eux mais aussi de pouvoir leur expliquer plus précisément les différents accueils et les projets qui en découlent.

L'équipe pédagogique reste disponible tout au long de l'année, ce qui permet d'entretenir une relation de confiance avec les parents. Un programme d'activités est affiché pour chaque sessions de vacances scolaires, ce qui permet aux enfants de s'inscrire et de choisir en fonction de leurs envies. Celui-ci rassure également les parents sur la qualité d'accueil proposé à leurs enfants.

Un espace en ligne sur le site de la mairie est dédié à l'information aux familles.

Chaque famille peut consulter le PEDT, les Projets pédagogiques, le règlement intérieur, les programmes des Accueils de Loisirs proposés pendant les vacances, les menus et autres informations pratiques.

De plus, un nouveau service d'alerte et d'information pour l'école et les services périscolaires et extrascolaires a été mis en place par la commune de Ventron : l'application ILLIWAP. Il s'agit d'un service d'information et d'alerte via Smartphone ; diffusion d'informations importantes sur les services périscolaires et extrascolaires (information grève et service minimum d'accueil, date limite de retour d'inscription cantine...).



## L'EVALUATION

L'évaluation est le moyen qui permet à chacun des acteurs de la vie du centre de se positionner par rapport à des objectifs énoncés, de prendre conscience des différentes évolutions et de réadapter en fonction de la situation d'arrivée.

Elle est aussi un moyen de communication facile auprès de parents ; en effet lorsque l'enfant évoque peu sa journée auprès de sa famille, il est possible, outre la discussion avec chacun et les réalisations des enfants, d'utiliser les outils d'évaluation pour permettre à la famille de visualiser au plus proche la façon dont l'enfant a vécu sa journée.

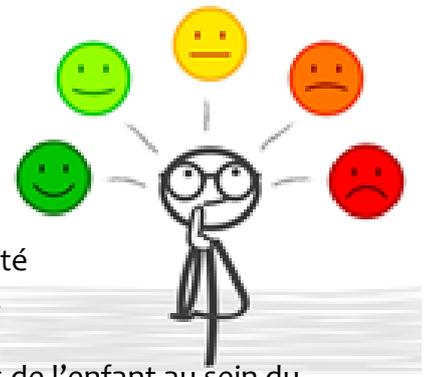
L'équipe d'animation fera un bilan avec les enfants.

L'objectif est de mettre en valeur le groupe ou de donner des explications très précises sur les attentes et prévisions quant aux activités passées ou/et à venir. Cette action permettra ainsi aux enfants de réaliser eux-même un bilan de la journée et évoquer les difficultés rencontrées ou les envies.

### **S'améliorer... une volonté forte**

La qualité de l'accueil de loisirs nécessite une remise en question régulière de nos pratiques.

Un bilan est établi par l'équipe à la fin de chaque période de fonctionnement pour constater les améliorations à apporter.



## Les critères d'évaluation

Quantitatifs : Les retours des publics accueillis. La fréquentation, la régularité et la participation aux activités proposées. L'accompagnement des projets.

Qualitatifs : L'évolution de l'enfant à l'intérieur de la structure. Les relations de l'enfant au sein du groupe avec l'équipe d'animation, les responsables, les parents, l'intégration des règles de vie...

## Les outils d'évaluation :

En interne : Réunions bilan, fiches d'évaluation, débriefings en fin de chaque période avec les enfants, tableaux de statistiques de fréquentation ...

En externe : Questionnaires de satisfaction distribués aux parents, bilan en équipe pour faire évoluer la qualité du service, une boîte à idées sera mise en place pour que les enfants puissent donner leur avis plus librement de façon anonyme ou non.

Ces observations sont exposées lors des réunions de bilans de période et des groupes de parole d'analyse de pratiques professionnelles, mises en place toutes les 6 à 8 semaines.

De fait, les objectifs sont revus et adaptés selon les besoins, les constats de l'équipe, et les remarques des enfants et des familles.

## L'ACCUEIL DES STAGIAIRES

Une rencontre préalable au stage est organisée avec la directrice et/ou avec l'équipe dans la mesure du possible. Un référent est déterminé dans l'équipe en fonction de la tranche d'âge sur lequel intervient le stagiaire. Une évaluation intermédiaire est faite à mi-séjour et à la fin de ce dernier avec l'équipe puis avec le directeur ou son adjoint.

Le stagiaire doit être acteur de sa formation et être en mesure de s'auto évaluer.

La prise d'autonomie est progressive. Au cours de la première semaine de formation, l'animateur stagiaire découvre les groupes, en apprentissage avec l'aide des animateurs et du directeur. Dès la deuxième semaine, il propose des activités, accompagné d'un autre animateur. Enfin, dans la troisième semaine, il doit pratiquer des activités.

Le stagiaire, dans la mesure du possible, a la possibilité de choisir la tranche d'âge avec laquelle il va travailler. Il peut aussi, en cours de stage, changer de groupe d'âge.

## MATÉRIEL

Le matériel disponible est divers :

- fournitures de bureau (papier, ciseaux, feutres ... )
- matériel éducatif (tissu, laine ... )
- matériel sportif (ballons, raquettes, cerceaux ... )
- Nous disposons également d'une pharmacie de base et d'une trousse de premiers secours.

## TARIFS

### Garderie :

QF  $\leq$  650 : 0.60€/demi- heure ; QF > 650 : 0.70 €/demi-heure

Absence non excusée : 3.50€

### Mercredis récréatifs :

Tarifs ALSH Demi-journée : QF  $\leq$  650 : 6.80 € ; QF > 650 : 6.90 €

### Repas :

QF  $\leq$  650 : 4.50 € ; QF > 650 : 4,60€.

Repas réservé et non annulé : 4.60 €

## CONCLUSION

Le Périscolaire/Accueil de Loisirs est plus qu'un mode d'accueil, c'est un lieu de vie et un lieu éducatif favorisant l'éveil et l'épanouissement de l'enfant par la pratique d'une pédagogie de qualité. Les différentes expériences et situations que l'enfant va rencontrer, vont lui permettre progressivement d'intégrer les règles de la vie sociale.

